



## Assemblée Générale Ordinaire 2020 du 18 juin 2021

Chers Adhérents, chers amis,

Compte tenu de la situation sanitaire actuelle, et des mesures de contingence exceptionnelles décidées par le gouvernement portugais, en raison de la pandémie provoquée par Covid 19, nous sommes cette année encore, dans l'impossibilité de réunir une assemblée générale ordinaire, dans les conditions habituelles.

Nous devons néanmoins répondre à nos obligations légales, de soumettre à votre approbation avant le 30 juin 2021, les documents ci annexés, suivant l'ordre du jour et les modalités de vote ci-après explicités :

### 1. **Ordre du Jour :**

- 1) [Rapport moral 2020 du Président](#) soumis à l'approbation de l'assemblée / quitus (annexe 1). (premier vote sur la feuille de vote)
- 2) [Rapport financier 2020 de la Trésorière](#) soumis à l'approbation de l'assemblée / quitus (annexe 2). (deuxième vote sur la feuille de vote).
- 3) [Avis de Conseil Fiscal](#) (annexe 3).
- 4) [Budget prévisionnel 2021 \(dans le rapport financier 2020\)](#), soumis à l'approbation de l'assemblée (annexe 2). (troisième vote sur la feuille de vote).

Au cours de l'année 2020, le bureau a enregistré la démission du président de la Mesa, pour raison de santé et du président du Conseil fiscal. Le Bureau a, conformément à l'article 13 du règlement intérieur, pris les dispositions nécessaires pour combler ces vacances, et a

désigné :

- en remplacement du président de la Mesa, Madame Véronique Mignonac
- et, en remplacement du président du Conseil Fiscal, Monsieur Michel Larané.

- 5) Confirmation soumise à [l'approbation de l'assemblée de la nomination](#) de Madame Véronique Mignonac, à la Présidence de la Méssa (annexe 4).  
Monsieur Michel Larané.à la présidence du Conseil fiscal (annexe 4)  
Madame Anabela Bonin, Actuellement Secrétaire Générale à la fonction de Vice-présidente.  
(quatrième vote sur la feuille de vote)
- 6) [Approbation de la mise à jour du règlement intérieur](#) (annexe 5). (cinquième vote sur la feuille de vote)

Il est ici rappelé que les organes de direction ont été dûment élus en 2019 pour 3 années à compter de 2019, et qu'il n'y a donc pas lieu de procéder à un vote cette année des organes de direction.

## 2. Modalités du vote :

**Les votes doivent parvenir entre le 10 juin zéro heure et le 18 juin minuit**, en allant sur le site [ufe-algarve.org](http://ufe-algarve.org) suivant [les modalités de vote suivantes](#). (cliquez sur le lien pour voir les explications).

Votre vote arrivera directement chez :

Me Maria Josée Mendonça (avocat à Loulé), chargée de veiller à la parfaite régularité et légalité du vote, suivant le droit portugais.

La feuille de vote est accessible par les liens suivants :

- a) Pour se connecter (si ce n'est déjà fait) :

<https://ufe-algarve.org/se-connecter/>

- b) pour la page de vote :

<https://ufe-algarve.org/vote-assemblee-generale/>

Seuls, peuvent participer au vote les membres de l'UFE Algarve, non exclus et non démissionnaires à ce jour, à jour de leur cotisation 2021, et/ou ceux qui ont versé leur cotisation pour 2020 non exclus et non démissionnaires à ce jour.

### **3 -Proclamation des résultats du vote :**

Celle-ci aura lieu le 19 juin 2021 avec un PV daté du même jour.

Permettez-moi à présent, chers Adhérents, chers amis, de vous remercier très vivement de votre attention et de votre participation à ce vote, pour nous permettre, sous le contrôle d'un membre du barreau portugais, de respecter nos obligations légales avant le 30 juin 2021 et de vous souhaiter, dans ce contexte très particulier, une bonne santé pour vous et vos proches.

Bien cordialement,

**Véronique MIGNONAC**

Juin 2021